

## **Grégoire CORDELLE, engagé « libre » pour la Martinique au service du sieur de VERTPREY (1652)**

*Jean-Christophe Germain (mars 2022)*

Nota : Cet article a été publié dans le bulletin 47 de Bakoua (Descendants Jaham). Nous remercions *Jean-Christophe Germain* et *Pierre Molinard* de nous avoir autorisés à le publier en article de GHC.

Le tabellionage du Havre, ville portuaire de Normandie où l'on s'embarquait pour les Antilles au XVII<sup>ème</sup> siècle, conserve un document curieux, qui concerne un engagé au service de Jean JAHAM de VERTPREY et qui a été rédigé en 1652.

Au Havre, comme à Dieppe, à la Rochelle ou à Nantes, les propriétaires d'habitations aux îles de l'Amérique devaient constamment recruter des bras pour planter du tabac et de la canne à sucre sur leurs terres. Ces travailleurs étaient engagés généralement pour le temps de 3 ans, d'où leur nom de trente-six mois. Le patron devait payer le passage de ces hommes simples et désargentés, et il leur assurait habituellement le logement et le couvert sur sa propriété. Une fois ses 3 années de servitude volontaire achevées, l'engagé percevait un maigre salaire, une somme qui lui permettait tout juste de repasser en France.

Le document dont il s'agit <sup>1</sup> établit que le 8 avril 1652, un certain Grégoire CORDELLE, originaire de Péronne en Picardie, avait signé un engagement de 3 ans, pour aller travailler à la Martinique, au service de Jean JAHAM de VERTPREY.

« 8 avril 1652 – Michel HOULLETTE, demeurant au Havre, stipulant pour le sieur de VERTPREY, lieutenant du sieur du PARQUET en l'île de la Martinique, a reconnu (...) à l'instance de François REGNARD, de la ville de Péronne en Picardie, néanmoins qu'il soit dit et porté par l'écrit d'alleu que Grégoire CORDELLE, son frère en loi, dudit Péronne, a fait ce jourd'hui (...) envers le sieur du VERTPREY, pour le servir en ladite île durant le temps de 3 ans (...) et passer dans le navire du sieur BOISVIN (...), la vérité est telle que ledit écrit est nul et demeure sans effet et que ledit REGNARD a payé à son particulier le dit passage et que davantage icelui CORDELLE demeurera libre et à sa pleine liberté étant en ladite île de la Martinique de faire ce qu'il avisera bon être, et s'est soumis icelui REGNARD payer annuellement et durant lesdits 3 ans la pension et nourriture qui sera fournie par le sieur du VERTPREY audit CORDELLE, pour laquelle sera payée par chacun an la somme de 150 livres tournois qui seront payées audit HOULETTE, en cette ville de Grâce, par ledit REGNARD, de quartier en quartier (...) ».

Ce jour-là, le propre beau-frère de CORDELLE faisait une déclaration inhabituelle devant le notaire. François REGNARD déclarait en effet que Grégoire CORDELLE ne serait pas un engagé comme les autres. S'il était convenu que ce dernier était

---

<sup>1</sup> Archives Départementales de la Seine-Maritime, Tabellionage du Havre, 2<sup>E</sup>70/260.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

effectivement engagé au service du sieur de VERTPREY, il n'en serait pas moins « libre » à la Martinique, bel oxymore. Ce statut exceptionnel était accordé à l'engagé pour la bonne raison que son aimable parent paierait pour lui ses frais de pension. CORDELLE devait passer sur le navire du sieur Isaac BOYVIN, le Saint-Georges, 250 tonneaux, qui était commandé par Thomas LE FORESTIER, écuyer, sieur de GRANDVAL.

Voilà, quelle était l'aventure maritime à laquelle allait s'exposer, sous les tropiques, un jeune Picard qui voulait certainement voir du pays.

Quelle fut sa vie à la Martinique, sur la propriété du sieur de VERTPREY ? Nous n'en savons rien. Cette qualité de « libre » laisse toutefois penser que CORDELLE devait être un artisan qualifié, peut-être un chirurgien, à qui l'on avait concédé la faculté d'exercer son art en dehors de la propriété de Jean JAHAM.

Quel que fût son métier, Grégoire CORDELLE, n'aura pas fait fortune aux îles, cela est sûr. Les recensements ultérieurs des habitants des Antilles ne mentionnent pas son nom, comme « habitant ». Tout au moins ne sera-t-il pas mort à la tâche, comme tant d'autres engagés. Se sera-t-il constitué un petit pécule ? Ce n'est pas impossible. Huit ans plus tard, l'ancien engagé « libre » du sieur de VERTPREY était de retour à la maison. Le 8 février 1660, il faisait un beau mariage à Noyon, car il épousait Cécile LE FEZ, la fille du lieutenant de l'élection du lieu <sup>2</sup>.

Contrat de mariage à Noyon, le 8 février 1660, de Grégoire CORDELLE, fils de Claude, élu en l'élection de Péronne, assisté de François REGNARD, président en l'élection de Péronne, de Claude DEMORY, lieutenant criminel à Péronne, de Jean CORDELLIER, avocat du Roi au grenier à Sel de Noyon, avec Cécile LEFEZ, fille de Charles, lieutenant en l'élection de Noyon, assistée d'Antoine DARTOIS, avocat au bailliage de Noyon, de Philippe et Antoine de ST. MASSEN, chanoines de Notre Dame de Noyon.

Le père de Grégoire, Claude CORDELLE, était lui-même élu en l'élection de Péronne, et sa mère se nommait Jeanne LE THUILLIER.

François REGNARD, cet attentionné beau-frère que nous avons rencontré au Havre en 1652, était devenu lui-même, trois ans plus tard, président de l'élection de Péronne, et il était le mari d'Anne CORDELLE, sœur de Grégoire <sup>3</sup>.

L'entourage familial de Grégoire CORDELLE, à Péronne, était donc relativement nanti et lui-même se disait, quelque temps plus tard, « sieur de Dasnoy » <sup>4</sup>, une simple terre roturière, probablement.

---

<sup>2</sup> Archives Départementales de la Somme, 4B147 f°84v°-f°87.

<sup>3</sup> Archives Départementales de la Somme, 1B475 f°244v°-f°245 : Péronne – 30 août 1655 - Donation par Claude CORDELLE, conseiller du Roi en l'élection de Péronne, en faveur d'Anne CORDELLE, sa fille, femme de François REGNART, président en l'élection de Péronne.

<sup>4</sup> Archives Départementales de la Somme, 4B147 f°395v°-f°396 - Péronne, 16 février 1661 : Donation par Claude CORDELLE, élu en l'élection de Péronne, et Jeanne LE THUILLIER, sa femme, en faveur de leur fils, Grégoire CORDELLE, sieur de Dasnoy.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Notre document du Havre appelle toutefois plusieurs questions.

Qui pouvait bien être ce Havrais dénommé Michel HOULLETTE qui agissait pour le compte de Jean JAHAM ?

Son surnom, des ROCHERS, ne doit pas faire illusion. HOULLETTE n'était pas capable d'apposer sa signature sur les actes notariés, il devait simplement se contenter de faire « sa marque ».

Dépourvu d'instruction, c'était un homme simple et nullement un marchand cossu du Havre. Son nom a d'ailleurs été retrouvé dans des documents antérieurs.

Le 16 janvier 1648, il faisait passer aux Antilles, à ses frais, deux hommes, Jacques QUESTEL et Simon FICQUET, qui devaient d'embarquer sur le navire du capitaine Nicolas OURSEL. Le premier devait rejoindre l'habitation qu'un certain Michel DUCHEMIN possédait à Saint-Christophe et le second devait se rendre chez Robert ADAM, habitant de la même île. Ces deux engagés devaient voyager sous la houlette d'un habitant de Saint-Christophe qui était présent au Havre, et qui se nommait François PELLERIN.

Le 4 juillet suivant, Michel HOULLETTE faisait encore embarquer deux hommes sur le navire le « Saint-Georges » du capitaine LEFORESTIER de GRANDVAL, déjà cité. Il agissait, cette fois, pour le compte d'Etienne HOULLETTE dit BEAULIEU, son frère, qui habitait à Saint-Christophe, et qui devrait payer 1 200 livres de pétun au capitaine, dès son arrivée dans l'île.

Michel HOULLETTE était donc un simple recruteur de main d'œuvre pour les Antilles. On est alors amené à se poser la question : les frères HOULLETTE étaient-ils de vieilles connaissances de Jean JAHAM, à l'époque où celui-ci résidait à Saint-Christophe ?

Les HOULLETTE nous permettront-ils de nous guider vers le lieu d'origine géographique de Jean JAHAM ? Qui sait ?

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)